

DOING BUSINESS

Le climat des affaires s'améliore en Afrique

Le rapport 2015 du fameux classement Doing Business vient d'être publié, en octobre offshore par la Banque mondiale. Il en ressort une nette amélioration du climat des affaires sur le continent africain, avec quelques disparités. Analyse.



Les réformes engagées par beaucoup de pays africains afin d'assainir leur environnement des affaires semblent commencer à porter leurs fruits. C'est en tout cas ce qu'on pourrait déduire de ce rapport Doing Business 2015, rendu public le 29 octobre 2014 par le groupe de la Banque mondiale, qui relève des avancées significatives dans plusieurs pays de la région.

C'est donc une bonne nouvelle pour ce continent. Rappelons que l'Afrique affiche un taux de croissance annuel moyen de 5% avec une classe moyenne qui émerge et qui compte déjà quelque 350 millions de consommateurs selon les dernières estimations de la BAD (banque africaine de développement). Autant de facteurs qui devraient attirer de plus en plus d'investisseurs étrangers, pourvu que l'environnement des affaires soit favorable et garantisse la transparence, la simplicité des procédures et la sécurité des investissements.

Le Doing Business sert de référence et d'outils d'aide à la décision pour les investisseurs. «C'est un outil de

benchmark», assure Patrick Sevaistre, responsable au CIAN (Conseil français des investisseurs en Afrique) pour la région Afrique centrale et membre du bureau de la Commission Afrique des CCEF.

Le rapport, qui repose sur l'analyse de 10 principaux indicateurs liés à la facilité des affaires, examine les réglementations qui affectent la vie des entreprises, depuis la création d'entreprise, jusqu'au commerce transfrontalier, en passant par le paiement des taxes ou la résolution de l'insolvabilité.

Améliorations

Pour l'année écoulée, 74% des économies des pays de la région subsaharienne ont été améliorées au niveau de la réglementation de l'environnement des affaires pour les entrepreneurs locaux.

«Les économies d'Afrique subsaharienne ont fait des progrès notables ces 10 dernières années en réduisant les contraintes réglementaires relatives à l'environnement des affaires», a déclaré Melissa Johns, conseillère, Group des

Des avancées notables

indicateurs mondiaux, Économie du développement, groupe de la Banque mondiale. «Nos données montrent que l'Afrique subsaharienne a enregistré le plus grand nombre de réformes sur 2013/14 ayant facilité le climat des affaires, avec 75 réformes sur les 230 recensées à travers le monde. Pourtant, malgré ces réformes, des défis persistent dans la région. Par exemple, l'incorporation d'entreprises continue d'être plus coûteuse et complexe en moyenne que dans toute autre région».

À l'échelle du continent, c'est l'île Maurice qui domine la tête du classement 2015 (28^{ème} sur 189 pays classés) et au niveau mondial c'est Singapour qui constitue le meilleur terrain pour les affaires, selon Doing Business.

Notons qu'au cours des 5 dernières années, au moins 11 pays différents africains sont apparus sur la short list des 10 économies qui ont fait le plus de progrès, selon les indicateurs de Doing Business. Des pays comme le Burundi, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire ou le Rwanda. La Côte d'Ivoire a par exemple beaucoup facilité la création d'entreprises en réduisant les fonds propres requis, en baissant les frais de notaires et en mettant en place un guichet unique pour la constitution de sociétés.

Disparités régionales

Dans cette 12^{ème} édition du fameux rapport de la Banque mondiale, les pays de l'Afrique de l'Ouest ont progressé dans le classement. Ainsi, la Côte d'Ivoire a gagné 10 places et le Mali 9 places, passant de la 155^{ème} position à la 146^{ème}. Pour le Mali qui occupe aussi la tête du classement dans la zone Uemoa, des progrès significatifs ont été réalisés par le pays notamment dans l'octroi de permis

Malgré ces réformes, des défis persistent dans la région.



Faciliter l'acte d'investir

de construire et la protection des investisseurs. Par contre, le pays doit encore faire des efforts afin d'améliorer des indicateurs liés à la création d'entreprises, le transfert de propriété ou le règlement de l'insolvabilité. En Afrique centrale, le Cameroun progresse bien en gagnant 10 places, puisqu'il figurait au 168^{ème} rang dans le classement 2014. Le Gabon reste en tête dans la Cemac, classé 144^{ème}

sur 189. Au niveau de la Cemac, le Tchad, classé 185^{ème} sur 189, et la République centrafricaine (187^{ème}) déchirée et par l'instabilité politique depuis mars 2013, restent tous les deux mal classés dans la sous-région et dans le classement global. Notons toutefois que les pays anglophones sont les mieux classés dans la zone Afrique, notamment dans le top 10, avec au moins 6 pays sur 10.

Il convient toutefois de nuancer la portée de ce rapport. «*Doing Business qui s'appuie sur 10 indicateurs standards ne prend pas en compte l'évolution macro-économique des pays pas plus qu'il ne prend en compte l'avis des investisseurs installés dans le pays, ce qui explique que, encore en 2015, l'Afghanistan soit mieux placé que la RDC ou le Tchad, que la Syrie soit mieux placée que le Congo ou encore l'Irak mieux placée que le Cameroun ou le Sénégal !*», précise Patrick Sevaistre, responsable au CIAN (Conseil français des investisseurs en Afrique) pour la région Afrique centrale et membre du bureau de la Commission Afrique des CCEP.

Faire plus de réformes

Si les choses évoluent dans le bon sens, il faut tout de même souligner que beaucoup reste à faire en termes de formes afin de faciliter et simplifier la vie aux investisseurs. Au niveau de la création d'entreprises par exemple, certains pays comme le Maroc ont mis en place un guichet unique CRI (centres régionaux d'investissement) pour centraliser les démarches pour les investisseurs, ainsi que des exonérations fiscales sur les premières années d'exercice. Des avantages qui sont d'ailleurs renforcés pour les entreprises qui s'implantent dans certaines zones encouragées par l'Etat et dans des zones offshore comme Tanger Free Zone. D'ailleurs, c'est dans cette zone offshore que de grandes entreprises comme le constructeur Renault ont installé leurs usines. Si certains pays sont bien avancés, d'autres restent encore à la traîne. Par exemple, pour l'indicateur portant sur le délai de création d'une entreprise, selon Doing Business, il faut seulement 10 jours pour créer une entreprise au Cap-Vert contre 60 jours au Tchad. De façon plus générale, la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est 27,3 jours contre 9,2 jours pour l'OCDE. Il y a donc encore du chemin à faire pour faciliter la vie aux investisseurs en Afrique.

Ibrahim Souleymane

Doing Business 2015

Top 10 des pays dans le monde, selon le climat des affaires

- 1) Singapour. Note : 88,27
- 2) Nouvelle-Zélande Note : 86,91
- 3) Hong-Kong Note : 84,97
- 4) Danemark Note : 84,20
- 5) République de Corée Note : 83,40
- 6) Norvège Note : 82,40
- 7) États-Unis Note : 81,98
- 8) Royaume-Uni Note : 80,96
- 9) Finlande Note : 80,83
- 10) Australie Note : 80,66

Top 10 des pays africains dans le Doing Business 2015

- 28) Île Maurice Note : 74,81
- 43) Afrique du Sud Note : 71,08
- 46) Rwanda Note : 70,47
- 60) Tunisie Note : 67,35
- 70) Ghana Note : 65,24
- 71) Maroc Note : 65,06
- 74) Botswana Note : 64,87
- 85) Seychelles Note : 63,16
- 88) Namibie Note : 62,81
- 110) Swaziland Note : 59,77

Les pays de la Cemac (Afrique centrale) dans le Doing Business 2015

- 144) Gabon Note : 53,43
- 158) Cameroun Note : 49,85
- 165) Guinée équatoriale Note : 49,01
- 178) République du Congo Note : 43,29
- 185) Tchad Note : 37,25
- 187) République centrafricaine Note : 34,47

Les pays de la Cedeao (Afrique de l'Ouest) dans le Doing Business 2015

- Gambie (138^{ème})
- Sierra Leone (140^{ème})
- Mali (146^{ème})
- Côte d'Ivoire (147^{ème})
- Togo (149^{ème})
- Bénin (151^{ème})
- Sénégal (161^{ème})
- Burkina Faso (167^{ème})
- Niger (168^{ème})
- Guinée (169^{ème})
- Nigeria (170^{ème})
- Liberia (174^{ème})
- Guinée-Bissau (179^{ème})

INTERVIEW PATRICK SEVAISTRE

«Le rapport Doing Business est un outil de benchmark»

Patrick Sevaistre est responsable au CIAN (Conseil français des investisseurs en Afrique) pour la région Afrique centrale et membre du bureau de la Commission Afrique des CCEF. Il nous livre son point de vue sur l'évolution du climat des affaires en Afrique, suite à la publication du dernier rapport Doing Business.



Patrick Sevaistre

Les Afriques : Quelle est votre réaction suite à la sortie du rapport Doing Business 2015 ?

Patrick Sevaistre : On constate, et le CIAN en est heureux, que des pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Bénin, le Togo, la RDC, la Côte d'Ivoire, ou le Sénégal, progressent de manière significative dans l'édition 2015 du Doing Business. Le Sénégal avance de 10 places, une avancée due à un bond de 43 places dans l'indicateur «création d'entreprises». Idem pour la Côte d'Ivoire qui avance de 11 places, avec un bond de 80 places pour le même indicateur.

En revanche, les pays d'Afrique centrale ne progressent pas et continuent d'occuper la queue du peloton, à l'exception notable du Rwanda (3^{ème} pays d'Afrique, après Maurice et l'Afrique du Sud) qui occupe maintenant la 46^{ème} place mondiale, devant l'Italie, le Luxembourg

ou la Grèce... et ce, malgré un recul de 40 places pour l'indicateur «création d'entreprise» !

Tout cela montre qu'il faut se garder d'une utilisation exclusive de ce classement et le considérer dans l'absolu. C'est un outil de benchmark dont le grand intérêt est de susciter la controverse. Mais il n'est pas toujours utilisé correctement par les pays concernés...

LA : Pourquoi les pays anglophones sont mieux placés dans ce classement ?

P.S. : Généralement, ces pays ont une conception holistique à long terme du développement, sur la base d'une relation gagnant-gagnant avec le secteur privé. Contrairement à beaucoup de pays francophones, l'interface secteur public-secteur privé est mise au service de la croissance et pour libérer

l'initiative privée en créant une culture de la compétitivité.

En Afrique francophone, le dialogue public privé est encore un dialogue sporadique et non systématique. Chacun, public et privé, se rejette la responsabilité de l'immobilisme et des mauvaises notes données par les indicateurs de perception du climat des affaires.

Le secteur privé, quant à lui, soupçonne l'État de davantage chercher à l'encadrer qu'à l'appuyer et de vouloir le diviser. Il reproche à l'État un manque de volonté politique et un trop grand nombre de structures ministérielles en charge des entreprises qui, n'ayant pas la flexibilité nécessaire pour répondre aux nombreuses sollicitations des entreprises, sont synonymes à ses yeux de bureaucratie et de «mal gouvernance»

De leur côté, les responsables du secteur public et des administrations qualifient généralement le secteur privé de secteur atomisé, pauvrement doté en capacités analytiques et mû par des préoccupations à courte vue et des comportements rentiers.

Les propositions du secteur privé sont encore peu appliquées sur le terrain (cf. inertie, lenteur, immobilisme, absence d'arbitrage et de décision)... Mais les choses évoluent et on commence à pouvoir identifier au sein des gouvernements et des administrations africaines des personnalités réformatrices favorables aux réformes et au dialogue avec le secteur privé et qui constituent autant de «poches d'efficacité» au sein des pouvoirs publics.

LA : Quelles sont les réformes qui restent à faire pour améliorer da-

En Afrique francophone, le dialogue public privé est encore un dialogue sporadique et non systématique.



vantage le climat des affaires et ainsi attirer encore plus d'investisseurs sur le continent ?

P.S. : Pour nous, CIAN (Conseil français des investisseurs en Afrique), les critères d'évolution de l'environnement des affaires vont bien au-delà du classement Doing Business. Ils peuvent se résumer comme suit : l'existence de règles du jeu dans la durée appliquées par tous et pour tous dans la durée (concurrence déloyale du secteur informel, et dans certains cas de la part de nos concurrents chinois...). L'absence de ces règles est source d'appréhension et donc d'insécurité pour les investisseurs qui sont des gestionnaires de risques ayant besoin d'un cadre institutionnel

fiable et stable permettant d'allonger leur horizon temporel et d'anticiper leurs gains futurs ; une sécurité juridique et judiciaire ainsi qu'un environnement fiscal attractif, adapté à l'importance des investissements effectués et au risque pris; la capacité des États à accueillir de grands projets dans la durée. Les investisseurs internationaux sont à la recherche d'un dialogue avec un appareil d'État organisé pour être un partenaire fiable et crédible dans de grands projets, en privilégiant dans le pays les effets induits et les externalités sur la durée, par rapport aux recettes immédiates qu'ils peuvent en tirer.

Propos recueillis par Ibrahim Souleymane

Le partenariat fiable d'un appareil d'Etat organisé

De l'établissement d'un Comité des prix de la canne

Les producteurs de canne à sucre ont exhorté Felix Koskei, directeur de cabinet au département kenyan de l'Agriculture, afin de les aider à établir le Comité des prix de la canne, tel que stipulé par la loi. Justement, Ezra Oloidi, président de l'Union nationale des exploitants de canne à sucre du Kenya, a soutenu dans la ville de Migori que les lois protègent l'agriculteur. Cette sortie s'explique par le fait que, de leur avis, les industriels du sucre et autres intermédiaires exploitent l'agriculteur en définissant leurs propres prix, car il n'y a pas de lois strictes, régissant la production et le prix de la canne à sucre.

Les pro de l'engrais en conclave à Marrakech



L'IFA (International Fertilizer Industry Association - 525 membres) a tenu son 1er Forum stratégique, les 19 et 20 novembre à Marrakech. Cet organe, qui regroupe les grands acteurs internationaux de l'industrie des fertilisants et de l'agrobusiness, est parvenu à réunir dans la ville ocre quelque 158 professionnels et experts du secteur, venant d'une quarantaine de pays. Outre les perspectives de développement du secteur des fertilisants, ainsi que ses enjeux futurs liés à la sécurité alimentaire, aux carences des sols en nutriments et aux mécanismes d'accès des agriculteurs aux fertilisants, le groupe OCP (Office chérifien des phosphates- Maroc), acteur majeur de dimension internationale agissant pour l'agriculture durable, y a présenté son plan de développement destiné à répondre à l'augmentation de la demande mondiale, et à celle du continent africain en particulier.

Bio-express

Patrick Sevaistre est membre du comité de direction du CIAN responsable pour la région Afrique Centrale. Il est également membre du bureau de la Commission Afrique des conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF). Il est diplômé de l'Institut des Hautes Études de défense nationale (Ihedn) et de l'Institut supérieur de gestion

(ISG Paris). Il a été notamment administrateur principal à l'OCDE, en charge du Programme d'appui au développement du secteur privé en Afrique de l'OCDE, mais aussi directeur général d'Afrique Initiatives SA, une société d'investissement et d'appui à l'entrepreneuriat africain créée par Michel Rocard.

Un environnement fiscal attractif, adapté à l'importance des investissements effectués et au risque pris.